



Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023

N°10/Vie des quartiers

Présentation du bilan du Fonds de Participation des Habitants 2022

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

Absente excusée : Mme Virginie SALIBA

Absent :

M. le Maire rappelle que le Fonds de Participation des Habitants est un nouveau dispositif, doté d'une enveloppe financière apportée par l'Etat et cofinancée par la Ville, destiné à soutenir l'émergence et l'accompagnement des initiatives des collectifs d'habitants. Il a pour but de soutenir la participation des habitants au plus près de leur vie quotidienne. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des collectifs d'habitants, avec une démarche simplifiée.

Il rappelle qu'il s'agit là de disposer d'un outil qui permet d'inciter les collectifs d'habitants à prendre des initiatives, à s'auto-organiser, à apprendre à monter un projet, le présenter, le réaliser et justifier de l'attribution de ces fonds publics. Pour cela, le collectif peut compter sur l'accompagnement des chargés de développement local de la ville.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission, se réunissant une fois par mois (en dehors des périodes estivales) dont le rôle est d'écouter et délibérer sur un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement de fonctionnement dudit fonds adopté en séance du Conseil Municipal du 8 février 2022. La commission réunit les membres suivants ayant voix délibérative :

- Le délégué du préfet ou la personne qu'il désigne ;
- Les adjoints de quartier ;

- L'adjoint(e) à la politique de la ville.

La présence d'au moins un adjoint et du délégué du Préfet (ou la personne désignée pour le représenter) est requise pour pouvoir réunir valablement la commission. En outre, en fonction du projet, les services de la ville sont invités à participer à la commission avec voix consultative.

M le Maire rappelle que la subvention attribuée peut couvrir la totalité du coût de l'action et ne peut excéder 500 euros.

Conformément à l'article 5 du règlement de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH), M. le Maire rend compte de l'attribution des subventions et des bilans proposés au titre du Fonds de Participation des Habitants (FPH) en 2022 :

Date de la commission	Porteur de projet	Nom du projet	Thématique	Descriptif	Coût total de l'action	Subvention accordée
21/04/2022	Collectif de femmes	Repas solidaire	Citoyenneté - Solidarité	Organisation de repas solidaires dans chacun des centres socio-culturels (3 opérations) permettant de découvrir des spécialités culinaires de différents pays. Action organisée par des femmes en cours de français qui souhaitent s'investir dans la vie locale.	500 €	500 €
21/04/2022	Collectif mères et pères des carreaux	Un pas vers les jeunes	Prévention et Vivre Ensemble	Dans un contexte de rivalités inter-quartiers, le collectif a souhaité s'engager dans l'initiative du 27 mai organisée avec les acteurs du quartier des Carreaux. L'action consiste en l'organisation d'une animation autour d'un circuit d'hoverkart. L'occasion de faire de la prévention sur le Mail Corneille avec un support attractif et préventif.	828 €	500 €
21/04/2022	Collectif parents et jeunes	Jeunes en action, repas multiculturel	Vivre Ensemble -	Après la présentation du projet social du centre socio-culturel Boris Vian, est née l'idée de mettre en place un moment fédérateur multiculturel porté par les jeunes. L'action consiste en l'organisation d'un repas multiculturel complété par la participation des habitants le 27 mai. Pendant le repas, des outils d'animation sur la découverte du monde seront proposés.	520 €	500 €
21/04/2022	Collectif d'habitants et de jardiniers	Fête des voisins et porte ouverte au jardin des délices	Vivre Ensemble	L'action s'inscrit dans l'organisation de la fête des voisins DLM CERISAIE le vendredi 20 mai 2022, et consiste en l'organisation d'un moment convivial entre les jardiniers et les habitants sur le site du jardin des délices, tout en faisant découvrir le lieu aux habitants.	177 €	177 €

21/04/2022	Collectif d'habitants de la Tolinette	Repas intergénérationnel	Vivre Ensemble	L'action s'inscrit dans l'organisation de la fête des voisins DLM CERISAIE le vendredi 20 mai 2022, et consiste en l'organisation d'un moment convivial (BBQ) entre les habitants de la Place de la Tolinette, anciens et nouveaux arrivants, avant de retrouver l'ensemble des habitants sur le Parc de l'Infini.	192 €	192 €
20/05/2022	Collectifs de jeunes des Carreaux	Projet jeunes	Prévention et Vivre Ensemble	L'action consiste en l'organisation d'une rencontre avec des jeunes du quartier des Carreaux, à l'occasion de la finale de la ligue des champions le samedi 28 mai 2022 au centre socio-culturel Boris Vian. Les animateurs jeunesse du centre socio-culturel seront associés ainsi que certains acteurs de l'insertion. L'objectif est de profiter de ce moment pour présenter les dispositifs jeunesse.	418 €	418 €
16/06/2022	Collectif de jeunes du PLM	PLM en fête	Vivre ensemble	L'action s'inscrit dans les quartiers d'été organisés par la ville et plus particulièrement le PLM en fête. Le collectif qui a fortement contribué à l'action en 2021 souhaite proposer une animation pendant cette fête du 29 juillet au Parc Jean Villard : faire intervenir une animation photomaton. Le collectif se chargera de son encadrement et installation.	500 €	500 €
15/09/2022	Parents d'élèves de l'école Marie CURIE	Partage et convivialité à Curie	Vivre ensemble	L'action consiste en l'organisation d'un temps convivial et de partage, à la suite de la réunion parents enseignants, autour d'un bon repas traditionnel du Maghreb : un couscous. Il sera préparé par quelques parents d'élèves dans la cuisine du centre socio-culturel Salvador Allende.	355 €	355 €
24/11/2022	Collectif parents d'élèves des Charmettes	Noël des Charmettes avec les parents d'élèves	Cohésion sociale - Vivre ensemble	L'action s'inscrit dans le Noël des Charmettes le 12 décembre avec la tenue de 3 stands par les parents d'élèves : un atelier maquillage avec des pochoirs de Noël, un atelier artistique de vente de photophores réalisés par les élèves et un stand de popcorn. Cette action vise à impliquer les enfants, parents et enseignants au projet, vendre des produits réalisés par les élèves pour financer des projets à destination des enfants mais aussi renforcer le lien social et échanges entre parents, enseignants et habitants du quartier.	500 €	500 €

24/11/2022	Collectif parents du PLM	Des Beignets pour les enfants	Cohésion sociale - Vivre ensemble	Cette action est le résultat d'une volonté de parents de participer au Noël Solidaire du centre socio-culturel Camille Claudel, le 13 décembre, en proposant une distribution de beignets faits maison pour les enfants.	79 €	79 €
TOTAL					4069 €	3721 €

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2022 approuvant le règlement de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH),

VU la présentation en Commission Vie des quartiers – Participation des habitants – Maisons de quartier du 16 juin 2023,

VU la présentation en Commission Finances du 19 juin 2023,

PREND ACTE de la présentation du bilan du Fonds de Participation des Habitants (FPH) 2022, retraçant les subventions accordées ainsi que les descriptifs des actions mises en place.

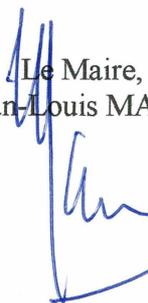
CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



- 7 JUIL. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : **- 7 JUIL. 2023**